



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

## Madrid (Espagne) 26-30 novembre 2021



## NOTE D'INFORMATION SANITAIRE

### Informations relatives à la COVID-19

L'Union interparlementaire (UIP) prendra, en étroite collaboration avec le Parlement espagnol, toutes les mesures nécessaires pour garantir **vosre sécurité et vous assurer un confortable séjour à Madrid** à l'occasion de la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Des mesures rigoureuses ont donc été mises en place en matière de santé et de sécurité. **Il est demandé à l'ensemble des participants de soutenir** ces efforts communs et d'observer consciencieusement les règles exposées ci-après.

#### Rappel important :

Tous les délégués se rendant à Madrid pour la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP doivent s'assurer d'avoir une assurance santé et voyage internationale.

#### CONDITIONS LIÉES À LA COVID-19 ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENTRÉE EN ESPAGNE

- **Toute personne participant à l'Assemblée**, indépendamment de son statut vaccinal, **est vivement encouragée à effectuer un test PCR avant son départ pour l'Espagne**.
- **Preuve de faible risque épidémiologique** - Conformément à la [réglementation espagnole](#), pour entrer dans le pays, toute personne en provenance d'un pays ou d'une région présentant un risque de SARS-CoV-2 est tenue de fournir un certificat ou un document attestant de sa vaccination contre la COVID-19 (vaccin reconnu par l'Union européenne) **ou** un certificat de test de dépistage d'infection active avec résultat négatif **ou** un certificat de rétablissement après avoir contracté la COVID-19. Les réglementations nationales pouvant évoluer, il incombe à chaque délégué de consulter dûment le site web officiel espagnol en amont de son voyage.
- **Toute personne entrant en Espagne, en provenance d'un autre pays**, y compris en transit international, indépendamment de sa nationalité, de son âge ou de toute autre considération, **est tenue de remplir un formulaire de contrôle sanitaire et d'obtenir un QR code** qu'elle devra présenter à l'embarquement et lors de contrôles sanitaires à son arrivée en Espagne. Pour remplir le formulaire de contrôle sanitaire et obtenir le QR code, il convient de se rendre sur le site web suivant : <https://spth.gob.es/create>

## RÈGLES À OBSERVER SUR LES LIEUX DES CONFÉRENCES ET DES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

- **Pour avoir accès au lieu de l'Assemblée, il est obligatoire de se soumettre à un test antigénique rapide de dépistage de la COVID-19** (valable 48 heures), qui sera réalisé gratuitement à l'hôtel Novotel situé en face du Palacio Municipal.
- **Tous les délégués doivent répéter le test toutes les 48 heures.**
- **Pendant l'Assemblée, les mesures de distanciation physique devront être strictement observées dans toutes les salles de réunion.** Pour prendre la parole, les délégués sont invités à ne pas quitter leur siège.
- **Le port du masque (couvrant le nez et la bouche) est obligatoire** en permanence (seules exceptions : en mangeant ou en buvant) sur les lieux de l'Assemblée, ainsi que dans les transports publics, dans les gares et d'autres espaces publics fermés.
- Les certificats de vaccination, de rétablissement de la COVID-19 ou les résultats de tests effectués dans un autre centre **ne seront pas acceptés** pour accéder au centre de conférence.
- Pour éviter les temps d'attente et permettre aux conférences de commencer à l'heure, **les participants sont invités à faire le test la veille du jour de début de leurs réunions.** Une file prioritaire sera prévue pour les présidents de parlement.
- Un imprimé attestant du résultat du test vous sera remis ainsi qu'un autocollant à code couleur que vous devrez apposer sur votre badge d'identification pour signaler la date du test.
- Dans le cas d'un **résultat de test positif**, l'équipe médicale prendra immédiatement toutes les mesures de précaution nécessaires pour vérifier rapidement ce résultat. La confirmation d'un résultat positif impliquera **l'application du protocole sanitaire en vigueur en Espagne**, soit à l'heure actuelle une mise en quarantaine d'une durée de dix jours. **Vous êtes priés de vous assurer que l'assurance santé et voyage dont vous disposez couvre une possible infection au coronavirus, son traitement et l'hébergement pendant la période de quarantaine.**

## ACCÈS AU LIEU DE L'ASSEMBLÉE ET AU SITE DE TEST DE LA COVID-19

Prenez la navette depuis l'hôtel de l'Assemblée jusqu'au Service d'enregistrement de l'UIP (Salón Blanco, [hôtel Pullman](#), en face du Palacio Municipal). Pour monter dans la navette, les agents de sécurité nationale vous demanderont le badge de l'assemblée ou une **pièce d'identité avec photo**.

Une fois arrivé à l'hôtel pullman, veuillez vous rendre au **Service d'enregistrement** pour récupérer les badges de l'Assemblée de votre délégation.

Ensuite, dirigez-vous vers l'hôtel Novotel (à côté du pullman) et le **site de test COVID-19** (salle Calathea) avec votre badge de l'assemblée :

- inscrivez-vous au test et attendez dans la salle d'attente dédiée que l'on vous appelle.
- (le Secrétariat de l'UIP a déjà fourni les informations de base du système d'inscription en ligne pour accélérer le processus).
- la procédure de test durera entre 3 et 5 minutes, et 15 minutes supplémentaires pour la communication des résultats.
- il y aura 24 postes de test, dont **une voie réservée aux présidents de parlement/chefs de délégation parlementaire**.
- dès que le résultat est négatif, veuillez vous diriger vers la station d'impression.
- montrez le résultat au personnel du test covid-19 (près de la sortie), qui apposera la pastille de couleur sur votre badge.

Ensuite, sortez du Novotel, traversez la rue et dirigez-vous vers le [Palacio Municipal](#) (lieu de l'Assemblée).

## CENTRE DE TEST DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 : NOVOTEL MADRID CAMPO DE LAS NACIONES

### Exclusivement à l'intention des participants inscrits

**Adresse du centre de test** : Hôtel Novotel, Campo De Las Naciones, C. de Ámsterdam, N°3, 28042 Madrid (Espagne)

**Salle** : Sala Calathea

**Lien Google Maps** : <https://goo.gl/maps/XqDvwwjjkzAMAFBV9>



### HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE DE TEST

24/11/2021*	11 h 00-17 h 00
25/11/2021	8 h 00-18 h 00
26/11/2021	7 h 00-18 h 00
27/11/2021	7 h 00-18 h 00
28/11/2021	8 h 00-17 h 00
29/11/2021	8 h 00-17 h 00

Des **tests antigéniques** (par prélèvement dans le nez ou la gorge) seront pratiqués dans ce centre. Les résultats seront disponibles au bout d'une quinzaine de minutes et resteront valables 48 heures.

\* Les membres des délégations sont instamment priés **de faire le test la veille du jour de début de leurs réunions**, de façon à limiter l'affluence et les temps d'attente. Vous devez avoir une pièce d'identité avec photo avec vous.

**Veillez noter que le centre n'effectuera pas de tests PCR** (sauf dans des circonstances exceptionnelles, en cas de résultat positif d'un test antigénique, par exemple). Les délégués ayant besoin d'un test PCR pour leur voyage de retour sont encouragés à s'adresser à leur mission diplomatique ou à leur hôtel pour se renseigner sur le centre de test le plus proche (les frais correspondants ne seront pas pris en charge par les organisateurs de l'Assemblée).

## LES 6M À GARDER TOUJOURS À L'ESPRIT



**1 Masque**  
(le porter bien ajusté. Il doit couvrir le nez, la bouche et le menton)



**2 Mètres**  
(au moins 1,5 mètre entre les personnes)



**3 Mains**  
(se laver souvent les mains)



**4 Moins de contacts** et dans une « bulle sociale » stable



**5 Meilleure aération**  
(activités en plein air et fenêtres ouvertes)



**6 Moi, je reste à la maison...**avec des symptômes ou avec test positif, si je suis cas contact ou si j'attends le résultat du test

17 février 2021  
Consultez les sources d'information officielles:  
[www.mscbs.gob.es](http://www.mscbs.gob.es)  
[@sanidadgob](https://twitter.com/sanidadgob)



Une FAQ relative au coronavirus et d'autres renseignements utiles figurent sur le [portail Spain Travel Health](#). Il convient néanmoins de noter que les informations communiquées sur ce site **sont susceptibles de changer avec l'évolution de la pandémie**. Tous les délégués sont tenus de respecter les [protocoles de sécurité liés à la COVID-19](#) du **Règlement COVID-19 de l'IFEMA**, ainsi que le [règlement et le soutien de l'Organisateur](#).